



UNION  
CYCLISTE  
INTERNATIONALE

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE CYCLISME



# GRAND PRIX FÉMININ DE CHAMBÉRY

17 AVRIL 2022

PLACE PAUL VACHEZ  
DÉPART 12H45  
109 KM

[ GUIDE DE ROUTE ]  
ROAD BOOK

2022

Édito .....	3
Palmarès .....	5
Programme .....	6
Service médical .....	7
Hébergement .....	8
Parcours .....	9
Plan du site .....	13
Horaires .....	14
Renseignements .....	15
Règlement .....	16
Partenaires .....	17
Contact .....	18



# THIERRY REPENTIN, MAIRE DE CHAMBÉRY



Après les succès rencontrés lors des précédentes éditions du Grand Prix Féminin, la course revêt une nouvelle fois une dimension internationale et participe ainsi au rayonnement de Chambéry à travers le monde.

Je veux féliciter les organisateurs de la course et les nombreux bénévoles de Chambéry Cyclisme Organisation qui œuvrent depuis plusieurs mois en partenariat avec la Ville pour que la course se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Chambéry est aujourd'hui une ville phare pour le cyclisme français. Au-delà de la pratique sportive de performance, le vélo y prend une place de plus en plus importante pour la pratique loisir mais aussi en termes de mobilité au quotidien. Dans chacun de ces domaines, la Ville de Chambéry mène une politique de soutien volontariste.

Nous sommes donc particulièrement heureux de pouvoir accueillir de nouveau une course cycliste féminine de haut niveau, avec l'inscription de nombreuses équipes nationales et internationales, et la participation d'athlètes en provenance de nombreux pays.

Les compétitrices qui participeront au Grand Prix sont autant d'exemples pour les petites Chambériennes que le sport de haut niveau n'a pas de genre. Je m'en réjouis car la promotion du sport féminin est l'une des priorités de notre politique sportive à Chambéry.

Je souhaite une excellente course à toutes les cyclistes et que cette fête du cyclisme puisse être partagée avec de nombreux Chambériens !

Thierry Repentin

## HERVÉ GAYMARD, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Grand prix Féminin de Chambéry est un moment particulier dans la vie de notre territoire. Depuis bientôt près de 20 ans, Chambéry Cyclisme Organisation et tous ses valeureux bénévoles, mettent à l'honneur nos athlètes françaises et font rayonner notre territoire au-delà de ses frontières.

A l'avant-garde du cyclisme féminin, cette course se place désormais au centre d'une discipline en plein essor. Un essor que l'on doit avant tout à la qualité des coureuses, à l'engouement populaire qu'elles suscitent et à l'insatiable esprit de détermination qui les animent.

Le Département de la Savoie est très fier, chaque année, de participer et de soutenir cet événement d'ampleur et d'une rare qualité. Troisième département le plus licencié de France en pourcentage de sa population, notre territoire demeure et demeurera quotidiennement aux côtés du sport professionnel, comme amateur, c'est la condition essentielle pour faire d'une Savoie sportive une véritable ambition collective.

L'an passé, Gladys Verhulst a porté haut les couleurs de la France et suscité l'admiration de coureuses et coureurs en herbe. Espérons que cette ferveur soit de nouveau au rendez-vous !



Hervé Gaymard

## LAURENT WAUQUIEZ, PRÉSIDENT DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Grande région de sport, Auvergne-Rhône-Alpes accueille chaque année des manifestations, rencontres et événements sportifs qui participent au rayonnement de notre territoire. Avec des clubs de haut-niveau et des champions de classe internationale, le sport constitue un formidable vecteur d'attractivité pour notre région.

Le sport en général et le vélo en particulier sont porteurs de valeurs qui me sont chères et que je souhaite promouvoir : l'abnégation, la rigueur, le sens de l'effort, le dépassement de soi. Nous pouvons être fiers dans notre région de disposer d'un cyclisme d'élite avec de grands coureurs et des courses majeures. Inscrit au calendrier de la Coupe de France, le Grand prix de Chambéry en est un parfait exemple. Il permet de faire venir sur notre territoire les meilleures compétitrices du circuit national et de démontrer que le cyclisme est tout sauf un sport réservé aux hommes.

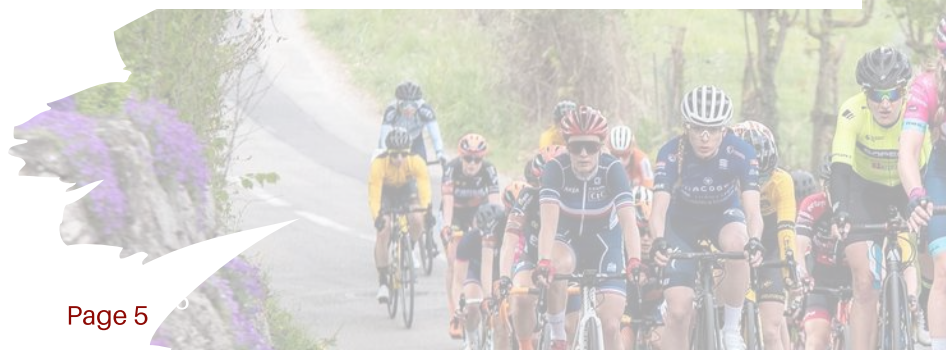
Excellente course à toutes et tous mes encouragements à celles qui prendront le départ !



Laurent Wauquiez



<b>PALMARES</b>			
<b>Année</b>	<b>1<sup>ière</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
<b>2021</b>	VERHULST Gladys	BARIANI Giorgia	SILVESTRI Debora
<b>2019</b>	RAGUSA Katia	CAMPBELL Teniel	GIELEN Marie
<b>2018</b>	SOUYRIS Manon	NGUYEN THI THAT	MUZIC Evita
<b>2017</b>	DREVILLE Annabelle	ERAUD Sévérine	FENARD Ophélie
<b>2016</b>	BAZIN Marjolaine	LABOUS Juliette	REIS Daniela
<b>2015</b>	SOUYRIS Manon	RIVAT Amélie	PALADIN Soraya
<b>2014</b>	RIVAT Amélie	CREUX Sophie	SICOT Marion
<b>2013</b>	HANSELMAN Nicole	JAMONEAU Steffi	HEGOBURU Elodie
<b>2012</b>	MUFFAT Alexia	HEGOBURU Elodie	THOMAS Béatrice
<b>2011</b>	CREUX Sophie	HEGOBURU Elodie	PITEL Edwige
<b>2010</b>	CREUX Sophie	PITEL Edwige	RUZICJOVA Martina
<b>2009</b>	VZESNIAUSKAITE Modesta	CANTEL Noemi	BRANDU Nicole
<b>2008</b>	CREUX Sophie	VZESNIAUSKAITE Modesta	ZUGNO Anna
<b>2007</b>	MOCQUERY Magali	RIBEROT Fanny	MEIER Maaris
<b>2006</b>	MOCQUERY Magali	CREUX Sophie	RIEDLE Sylvie



# PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

**SAMEDI 16 AVRIL 2022**

**18h30 - Salle des fêtes, Chambéry-Le-Vieux > Réunion directeurs sportifs**

**DIMANCHE 17 AVRIL 2022 - COURSE FÉMININE OPEN**

**Chambéry-Le-Vieux,**

**8h/8h50 > Permanence**

**9h30 > Départ Course Féminine OPEN ; 1,2,3 & Juniors**

**11 h/11h15 > Arrivée prévue de la course Féminine OPEN ; 1,2,3 & Juniors**

**11h30 > Podium protocolaire**

**11h/12h30 > Repas pris en plateau individuelle à la salle des fêtes**

**DIMANCHE 17 AVRIL 2022 - COURSE FÉMININE UCI**

**Chambéry-Le-Vieux,**

**8h/8h50 > Permanence**

**12h15 > Appel et rassemblement des concurrentes sous l'arche de départ**

**12h45 > Départ**

**16h > Arrivée prévue**

**16h30 > Podium protocolaire**



## NUMEROS D'URGENCE

15 SAMU

17 POLICE GENDARMERIE

18 POMPIERS

112 TOUTES URGENCES

## HOPITAUX

**CENTRE HOSPITALIER MÉTROPOLE  
SAVOIE**

Hôpital place Lucien Biset  
73000 Chambéry  
04 79 96 50 50

**MÉDIPÔLE DE SAVOIE**  
Hôpital avenue des Massettes  
73190 Challes-les-Eaux  
04 79 26 80 80

## HOTELS

### **BRIT' HOTEL \*\***

**1860, Av. des Landiers**

**73000 CHAMBERY**

**04 79 84 54 44**

**chambery@brithotel.fr**

**WWW.brithotel-chambery.com**

### **CAMPANIL \*\*\***

**30 Rue François Pollet, 73000**

**Chambéry**

**04 79 25 98 98**

### **Information :**

**L'organisation s'est chargée de réserver des chambres à des tarifs préférentiels dans ces hôtels au nom de "Chambéry Cyclisme Organisation".**

**Les équipes sont donc priées de préciser de donner le nom de cette réservation lors de la planification de leur nuit d'hôtel.**

**Les frais de réservation (à la charge des équipes) seront à régler sur place.**

### **English version :**

**The organization has taken charge of booking rooms at preferential rates in these hotels in the name of "Chambéry Cyclisme Organisation".**

**Teams are therefore requested to specify the name of this reservation when planning their hotel night. The reservation fees (to be paid by the teams) will be paid on site.**



# PARCOURS COMPLET

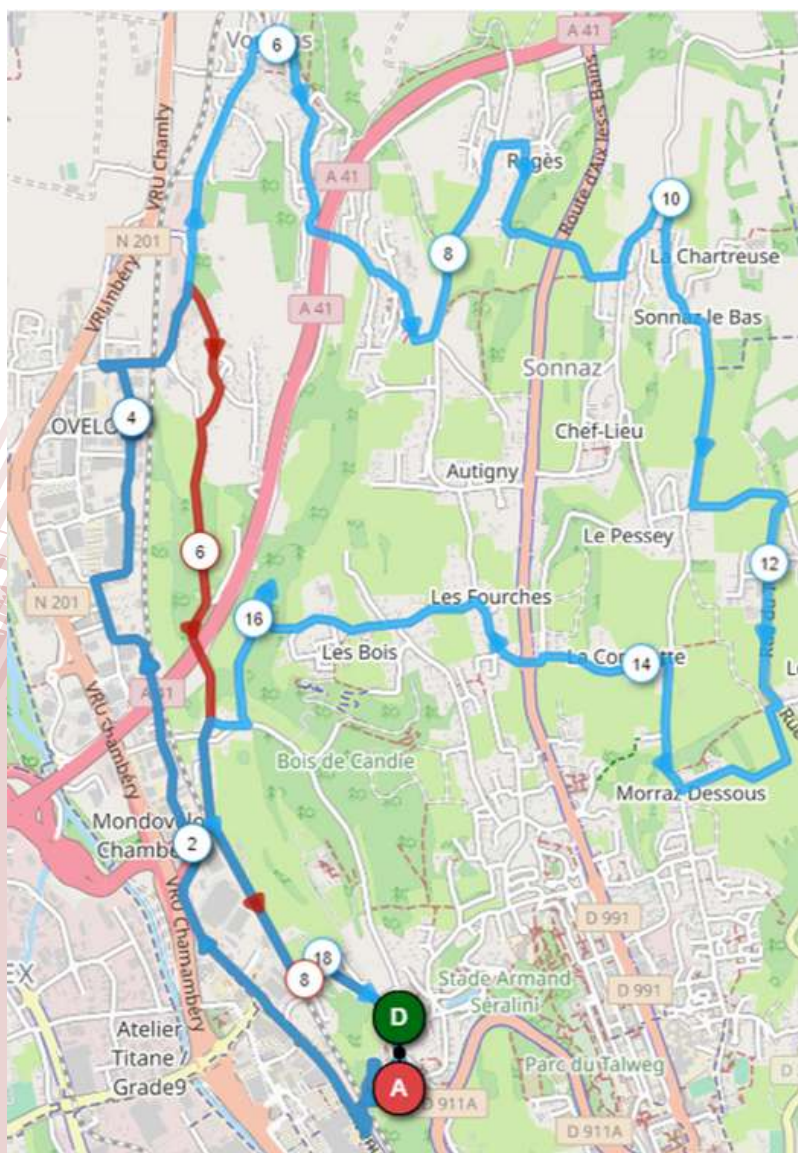
7 TOURS SUR 2 BOUCLES TRAVERSANT LES COMMUNES DE :

- Chambéry (quartier de Chambéry-Le-Vieux)
- Voglans
- Sonnaz

- 1 tour de 8,6km (77m D+)
  - 1 tour de 18,5km (311m D+)
  - 3 bosses dont 2 comptant pour le classement de la Meilleure Grimpeuse (Voglans et Sonnaz)
- Soit un total de 109km - 1709m D+

PLAN GLOBAL DES CIRCUITS AVEC BOSSES :

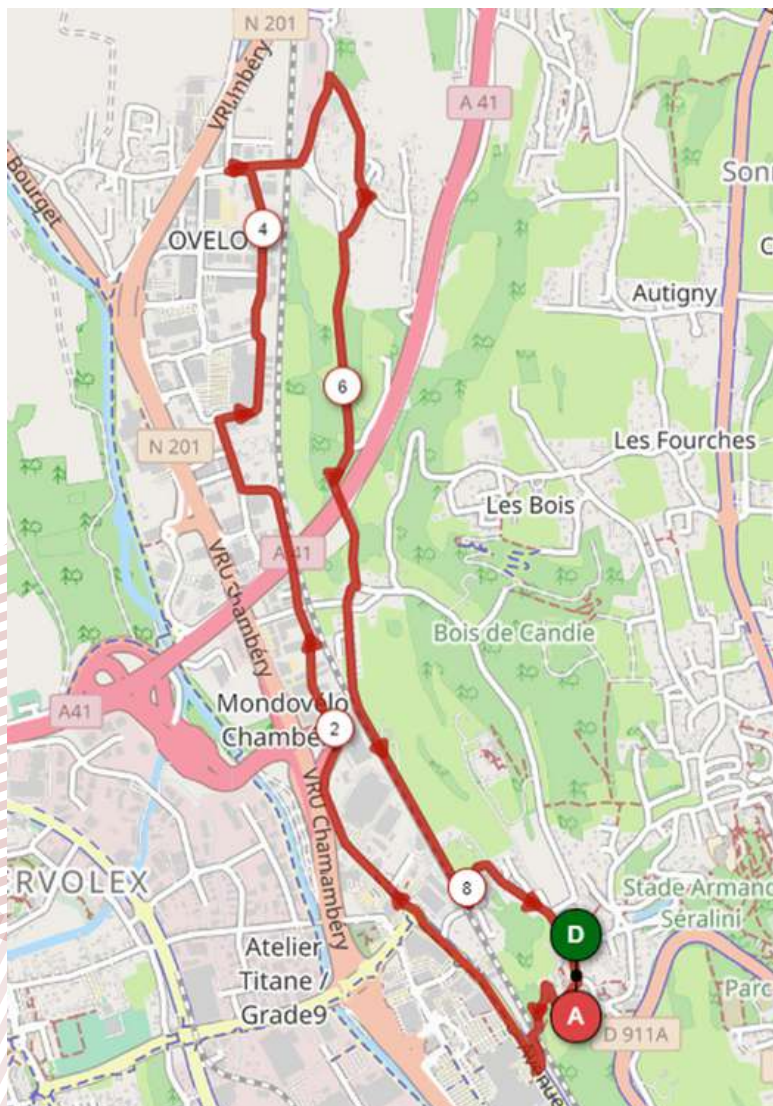
- 1 boucle de 8,6km à faire 2 fois (77m D+ par tour)
  - Côte des Bouvards (0,43km - 4,8% moy - 10% max)
  - Côte Ruberty (0,45km - 8% moy - 14% max)
- 1 boucle de 18,5km à faire 5 fois (311m D+ par tour)
  - MG1 Côte de Voglans (2,2km - 6% moy - 14% max)
  - MG2 Côte de Maison Brûlée (1,8km - 4,6% moy - 13% max)
  - Côte Ruberty (0,45km - 8% moy - 14% max)



# 1ÈRE BOUCLE

Boucle de 8,6km à faire 2 fois (77m D+ par tour) en rouge

- Côte des Bouvards (0,43km - 4,8% moy - 10% max)
- Côte Ruberty (0,45km - 8% moy - 14% max)

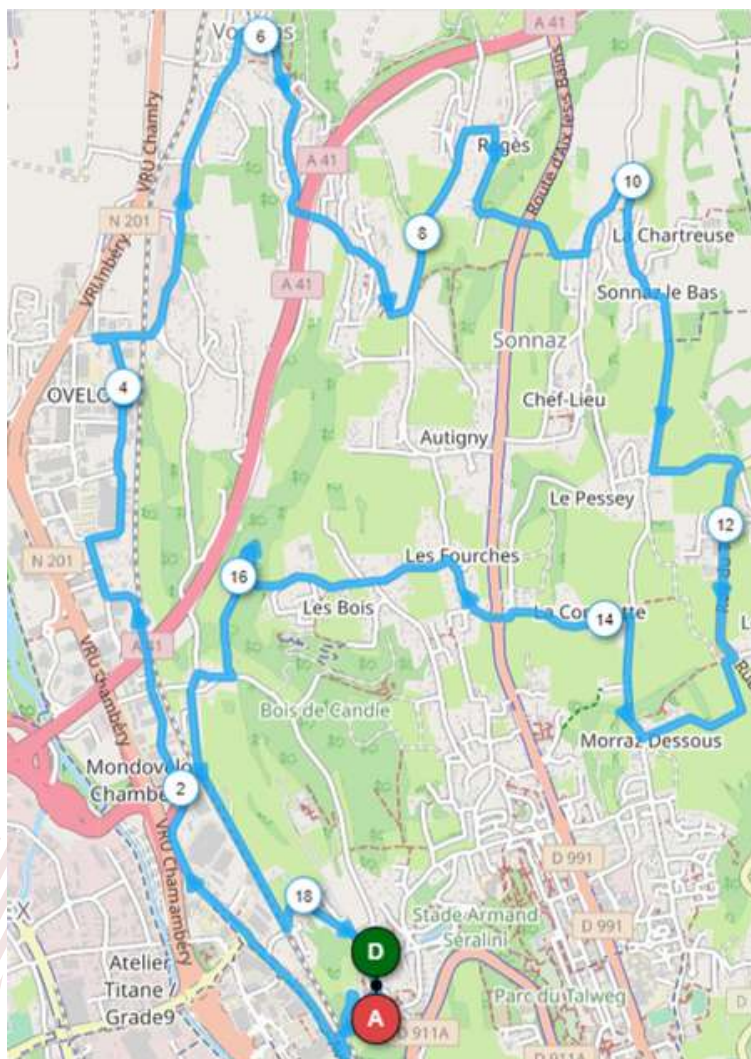




## 2E BOUCLE

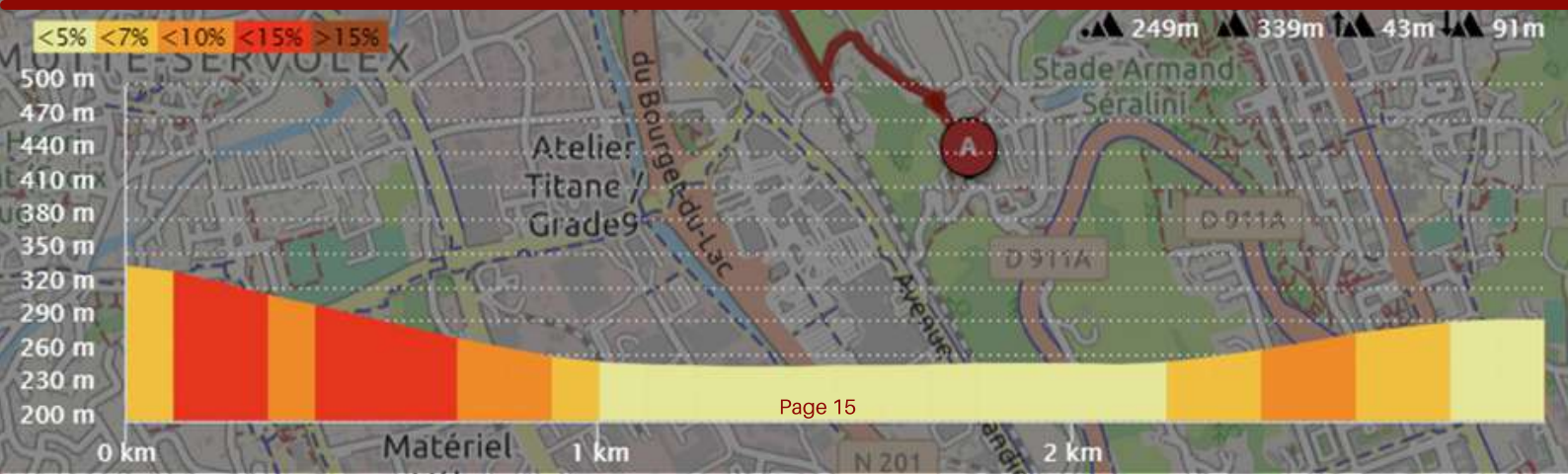
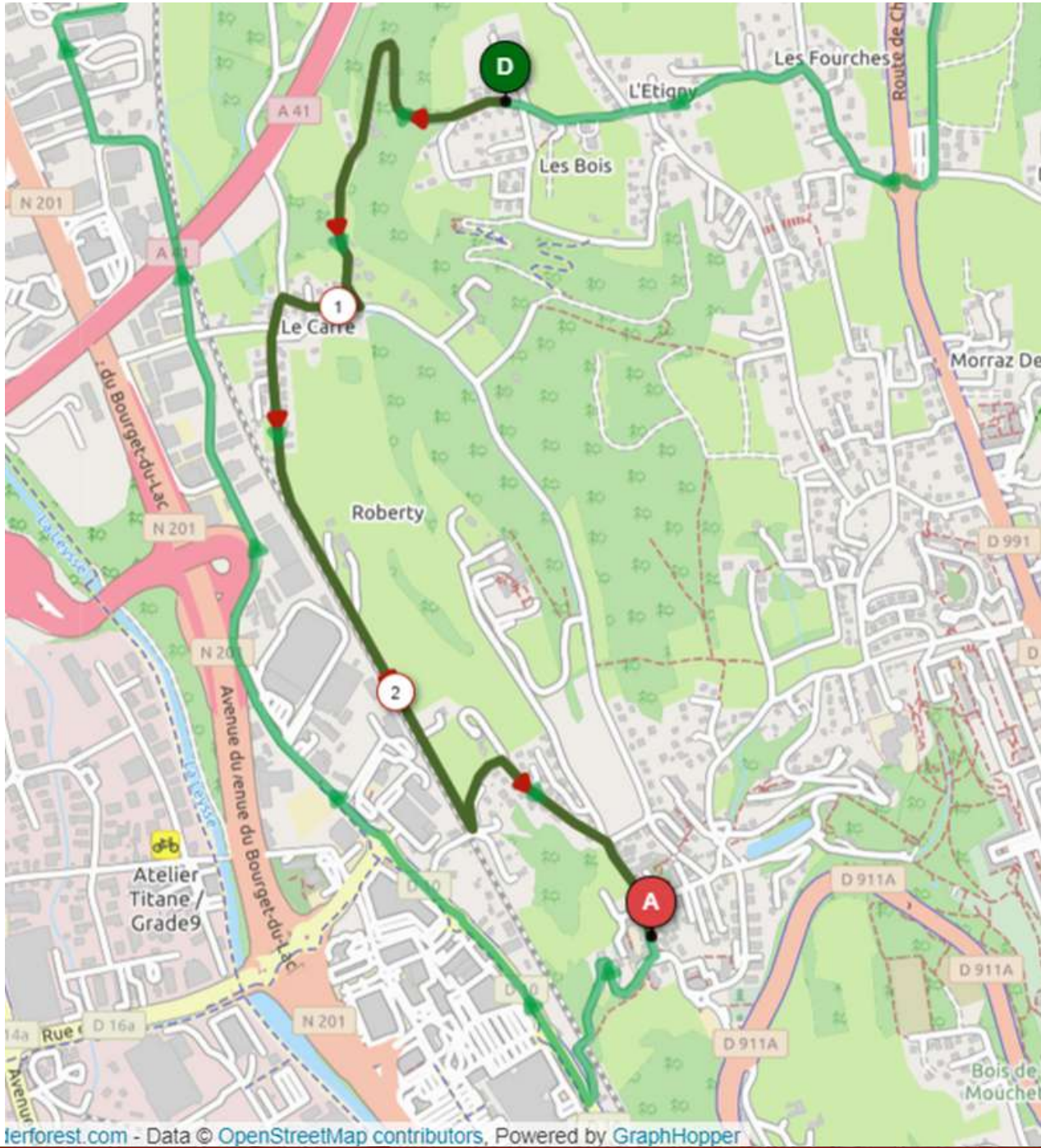
Boucle de 18,5km à faire 5 fois (311m D+ par tour) en bleu

- MG1 Côte de Voglans (2,2km - 6% moy - 14% max)
- MG2 Côte de Maison Brûlée (1,8km - 4,6% moy - 13% max)
- Côte Ruberty (0,45km - 8% moy - 14% max)

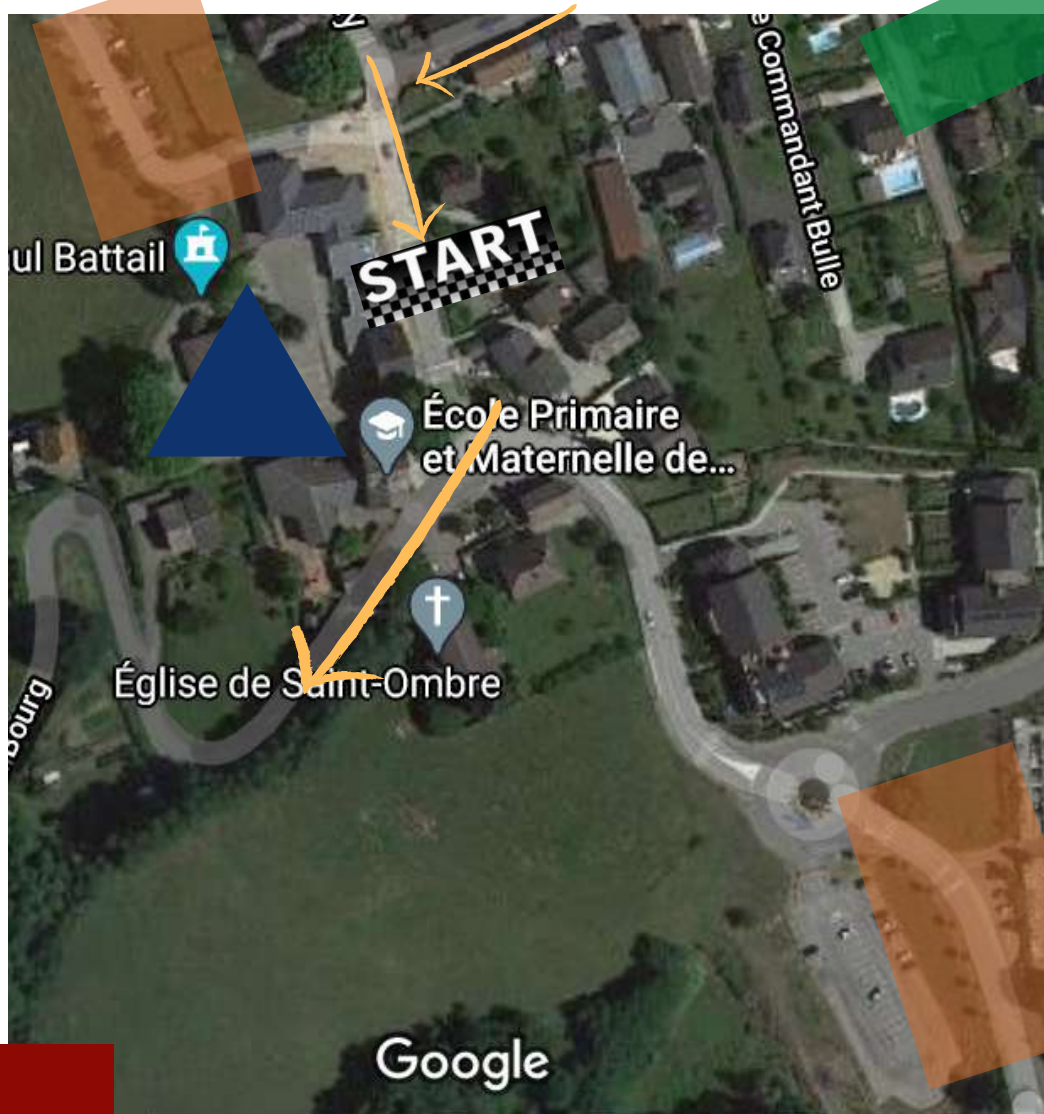




# CARACTÉRISTIQUES DES 3 DERNIERS KM







## LÉGENDE

**START**

Zone de Départ / Arrivée



Sens de la course



Permanence



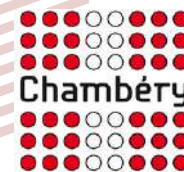
Parkings



Parking du stade

HORAIRES		ROUTE	ITINÉRAIRE		DISTANCE	
34 km/h	36 km/h		Ville	information	parcourue	à parcourir
12 h 45	12 h 45		<b>Chambéry le Vieux</b>	Départ Fictif		
			Avenue Commandant Bulle			
12 h 45	12 h 45		Avenue des Landiers D10	Départ Réel 1km	0.00	109.10
12 h 45	12 h 45	D10	Landier / Rond Point		0.00	109.10
12 h 45	12 h 45		Landier / Rond Point		0.10	109.00
12 h 45	12 h 45		Landier / Rond Point / Rue Eugène Ducretet		0.40	108.70
12 h 45	12 h 45		intersection Avenue des Landier / rue de Roberty		0.40	108.70
12 h 45	12 h 45		Landier / Rond Point / Rue du Nant Bruyant		0.40	108.70
12 h 45	12 h 45		intersection Avenue des Landier / Allée des Blachères		0.50	108.60
12 h 46	12 h 46		intersection Avenue des Landier / Rue du Pré Pagnon		0.70	108.40
12 h 46	12 h 46		intersection Avenue des Landier / Rue du Pré Pagnon		0.80	108.30
12 h 46	12 h 46		intersection Avenue des Landier / Rue du Pré Pagnon		0.90	108.20
12 h 48	12 h 48		Landier / Rue du Pré Pagnon/Rue Belle Eau		2.10	107.00
12 h 50	12 h 49		Rue Belle Eau / Av de Villarcher		2.90	106.20
12 h 51	12 h 50		Rond Point Av de Villarcher / Rue des Marais		3.40	105.70
12 h 51	12 h 51		intersection Rue des Marais / Rue Pré Gaut		3.80	105.30
12 h 52	12 h 51		intersection Rue Pré Gaut / Rue Pré Meurt		4.00	105.10
12 h 52	12 h 52		intersection Rue Pré Gaut / Chemin du Gras		4.30	104.80
12 h 52	12 h 52		Voglans		4.30	104.80
12 h 52	12 h 52		intersection Chemin du Gras D10 / Rue des Bouvard Dessous		4.50	104.60
12 h 53	12 h 52		intersection Rue des Bouvard Dessous / Rue des Bouvard Dessus		4.60	104.50
12 h 54	12 h 53		intersection Rue des Bouvard Dessus / Montée du Four		5.10	104.00
12 h 54	12 h 54		intersection Montée du Four / Rue des Bouvard Dessous D10		5.40	103.70
12 h 55	12 h 54		intersection Rue des Bouvard Dessous D10 / Rue de Voglans		5.70	103.40
12 h 55	12 h 54		intersection Rue de Voglans D10 / chemin des Vernataix		5.90	103.20
12 h 55	12 h 55		intersection Rue de Voglans D10 / chemin des		6.10	103.00
12 h 57	12 h 56		intersection Rue de Voglans D10 / Rue des Epinettes		7.00	102.10
12 h 57	12 h 56		intersection Rue de Voglans		7.10	102.00
12 h 58	12 h 57		intersection Rue de Voglans D10 / Rue de Roberty		7.50	101.60
12 h 58	12 h 58		intersection Rue de Roberty / Rue du bois de Candie		7.80	101.30
12 h 58	12 h 58		intersection Rue de Roberty / Rue du Commandant Bulle		7.90	101.20
12 h 59	12 h 58		Ligne d'arrivée 1 tour	SPRINT	8.00	101.10
13 h 14	13 h 12		Ligne d'arrivée 2ème tour	SPRINT	16.60	92.50
13 h 22	13 h 20		intersection Chemin du Gras D10 / Rue des Bouvard Dessous		21.40	87.70
13 h 22	13 h 20		Rond Point D10 / D10E		21.50	87.60
13 h 23	13 h 21		Rue Centrale		21.80	87.30
13 h 23	13 h 21		intersection Rue Centrale / Rue de la Gare		21.90	87.20
13 h 23	13 h 21		intersection Rue Centrale / chemin de la Combe		22.00	87.10
13 h 24	13 h 21		intersection Rue Centrale / chemin de l'Épine		22.10	87.00
13 h 24	13 h 22		intersection Rue Centrale / Impasse du Château		22.30	86.80
13 h 24	13 h 22		intersection Rond Point Rue Centrale / Chemin de Sonnaz		22.40	86.70
13 h 24	13 h 22		intersection Chemin de Sonnaz / chemin de Pollentier		22.50	86.60
13 h 24	13 h 22		intersection Chemin de Sonnaz / chemin des Massettes		22.60	86.50
13 h 25	13 h 23		intersection Chemin de Sonnaz / Allée du clos Noiray		22.80	86.30
13 h 25	13 h 23		intersection Chemin de Sonnaz / Allée des Cerisiers		23.00	86.10
13 h 25	13 h 23		intersection Chemin de Sonnaz / chemin de la Creuse		23.10	86.00
13 h 25	13 h 23		intersection Chemin de Sonnaz / chemin de voglans		23.20	85.90
13 h 26	13 h 24		intersection Chemin de Sonnaz / Allée des Primevères		23.40	85.70
13 h 26	13 h 24		intersection Chemin de Sonnaz / La Colline des Chêne		23.70	85.40
13 h 27	13 h 24		intersection Chemin de Sonnaz / Allée de Bellevue		23.80	85.30
13 h 27	13 h 24		intersection Chemin de Sonnaz / chemin de Champ Long		23.90	85.20
13 h 27	13 h 24		<b>Col des Anes</b>	GPM	23.90	85.20
13 h 27	13 h 25		Chemin de Champ Long		24.20	84.90
13 h 27	13 h 25		Sonnaz		24.20	84.90
13 h 28	13 h 25		intersection Chemin de Champ Long / Chemin des Fogères		24.40	84.70
13 h 29	13 h 27		intersection Rte de Ragès / D991 / Rte de l'Essert		25.20	83.90
13 h 30	13 h 27		intersection Rue du Clos Martin / Rte de Ragès		25.60	83.50
13 h 31	13 h 29		intersection Rte de Ragès / D991 / Rte de l'Essert		26.40	82.70
13 h 32	13 h 30		intersection Rte de l'Essert / Rte de la Grande Croix		27.00	82.10
13 h 33	13 h 30		intersection Rte de la Grande Croix / Rte de la Grande Grange		27.50	81.60
13 h 34	13 h 32		intersection Rte de la Grande Grange / Rte des Grands Prés		28.30	80.80
13 h 36	13 h 33		intersection Rte des Grands Prés / Rue du Tillet		28.90	80.20
13 h 37	13 h 34		intersection Rue du Tillet / Mnt des Moulins / Rte de Moraz Dessous		29.90	79.20
13 h 38	13 h 35		intersection Rte de Moraz Dessous / Rue de Sonnaz		30.40	78.70
13 h 39	13 h 36		intersection Rue de Sonnaz / Chemin de la Combette	GPM	30.70	78.40
13 h 40	13 h 37		intersection Ch de la Combette / Rte de la Fruitière / D991 / Ch des Fourches		31.40	77.70
13 h 41	13 h 38		intersection Chemin des Fourches / Chemin des Sablières		31.80	77.30
13 h 42	13 h 39		intersection Chemin des Sablières / Rue des Bois		32.60	76.50
13 h 42	13 h 39		Chambéry		32.60	76.50
13 h 44	13 h 41		Rue du Carré		33.90	75.20
13 h 44	13 h 41		Intersection Rue du Carré / Rue du bois de Candie		33.90	75.20
13 h 45	13 h 41		Intersection Rue du bois de Candie / Rue de Voglans		34.10	75.00
13 h 46	13 h 42		intersection Rue de Voglans D10 / Rue de Roberty		34.60	74.50
13 h 46	13 h 43		intersection Rue de Roberty / Rue du bois de Candie		34.90	74.20
13 h 46	13 h 43		intersection Rue de Roberty / Rue du Commandant Bulle		35.10	74.00
14 h 19	14 h 14		Ligne d'arrivée 3ème tour	SPRINT	35.10	74.00
14 h 52	14 h 45		Ligne d'arrivée 4ème tour	SPRINT	53.60	55.50
15 h 24	15 h 16		Ligne d'arrivée 5ème tour	SPRINT	72.10	37.00
15 h 57	15 h 46		Ligne d'arrivée 6ème tour	SPRINT	90.60	18.50
16 h 31	16 h 19		Ligne d'arrivée 7ème tour		109.10	0.00
16 h 31	16 h 19		<b>Arrivée Chambéry le Vieux</b>		109.10	0.00
			Arrivée au bout d'une ligne droite de 450 mètres	Distance 109.1 Kilomètres		





## ADRESSE DE L'ÉPREUVE

Mairie de quartier de Chambéry le  
Vieux  
Place Paul Vachez 73000 Chambéry

## LOCAL ANTIDOPAGE

Mairie de quartier de Chambéry le  
Vieux  
Place Paul Vachez Salle des fêtes  
73000 Chambéry

## PROTOCOLE

3 premières Scratch  
3 premières Espoirs  
3 premières Juniors  
La première des GPM  
La première des SPRINTS  
3 premières CDF UCI

## COMITÉ ORGANISATION

Président Chambéry Cyclisme Organisation  
Trésorière Chambéry Cyclisme Organisation  
Responsable sportif  
Responsable de course  
Régisseur

Patrice Pion  
Nathalie Pion  
Patrice Pion  
Patrice Pion  
Jeremie Chastel

## COMMISSAIRES & ARBITRES

Président du jury  
Commissaire 1  
Commissaire 2  
Juge à l'arrivée  
Commissaire moto 1  
Commissaire moto 2

MICHAUD Max : 06 06 83 85 89  
RUTLER Céline : 06 26 96 12 66  
JALADE Gilles : 06.07.99.66.01  
BERTHET Eric : 06 89 89 50 73  
AFONSO Jean-Sébastien : 06.37.06.24.58  
DUFOUR Sandrine : 06.79.66.02.62

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Grand Prix de Chambéry - Féminine - est organisé par Chambéry Cyclisme Organisation (211 chemin des écureuils 73000 Chambéry), sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il a pour but de promouvoir le cyclisme féminin sur route en France. Il se dispute le dimanche 17 avril 2022 dans le Comité Auvergne Rhônes-Alpes. Le départ et l'arrivée seront jugés Place Paul Vachez 73000 Chambéry le-Vieux.

## ARTICLE 2 : TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est classée Dame Classe 1 WE 1.2 et Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants le barème des points correspondant à la catégorie et à la classe de l'épreuve. le barème des pénalités de l'UCI sera le seul applicable.

## ARTICLE 3 : RADIO TOUR

Les informations course sont émises sur la fréquence «Course» 157.55.

## ARTICLE 4 : PARTICIPATION SUR INVITATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- UCI Women's WorldTeams (min 1 max 7)
- Équipes continentales femme UCI
- Équipes professionnelles cyclo-cross UCI
- Équipes nationales
- Équipes régionales et de club

La composition de chaque équipe devra être entre 4 et 7 coureuses.

## ARTICLE 5 : DÉPANNAGE

Le dépannage sera assuré par la société DIALOGUE avec 2 voitures et 1 moto neutre. L'épreuve se déroulant en priorité par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipières est autorisé.

## ARTICLE 6 : PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 16 avril 2022 de 16 H 00 à 18 H 30 à la salle des fêtes, Place Paul Vachez Chambéry le Vieux (73000). La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence. La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, aura lieu le samedi 16 avril 2022 à 18 heures 30 salle des fêtes, Place Paul Vachez Chambéry le Vieux (73000).

La Présentation et signature des équipes : le dimanche 17 avril 2022 à partir de 12 heures Place Paul Vachez Chambéry le Vieux Départ à 12 heures 45 Place Paul Vachez Chambéry le Vieux (73000)

Nombre de tours : 2 tours de 8.600 km et 5 tours x 18.500 km = 109 km.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera établi à l'issue de la réunion des directeurs sportifs.

L'épreuve étant inscrite au calendrier International le barème des pénalités appliquées seront celles de l'UCI. Les opérations du contrôle antidopage s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des Officiels désignés, dans le lieu dédié à cet effet sur le site de la Permanence.



## ARTICLE 7 : RÉCOMPENSES

3640€/20

- 1er : 560 € 2ème : 485 €
- 3ème : 400 € 4ème : 250 €
- 5ème : 220€ 6ème : 205 €
- 7ème : 195€ 8ème : 175€
- 9ème : 160 € 10 au 20ème : 90€

## ARTICLE 8 : ZONE DE DÉCHET

Conformément à l'article 2.3.025 du règlement UCI, les organisateurs doivent prévoir plusieurs zones de déchets de longueur convenable située tout au long du parcours de l'épreuve ou de l'étape, tous les 30 à 40 kilomètres. Une dernière zone de déchets sera organisée dans les 20 derniers kilomètres et avant le final d'une épreuve ou étape. Les zones de déchets permettent aux coureurs auront de se débarrasser de leurs déchets dans des conditions conformes au respect de l'environnement. L'organisateur s'assurera de la récupération des déchets et du nettoyage des différentes zones après le passage de la course.

## ARTICLE 9 : SÉCURITÉ

Conformément à l'article 2.2.034 bis (N) du règlement UCI, l'organisateur doit prévoir l'organisation d'un briefing auquel doivent assister toutes les personnes qui conduiront, à l'échelon course, une voiture ou une moto, un représentant de la production télévisée, un représentant des forces de l'ordre, ainsi que le collège des commissaires.

L'organisateur s'assurera de la disponibilité d'une salle de réunion adaptée et équipée d'un écran pour la diffusion d'une présentation vidéo. Le briefing est conduit par le président du collège des commissaires sur la base du matériel de formation établi par l'UCI et adapté par le président du collège des commissaires en fonction de l'épreuve en question. L'organisateur (représenté par le directeur de l'épreuve et/ou le responsable sécurité de l'épreuve), conjointement avec le président du collège des commissaires, apportera également les éléments techniques pertinents et spécifiques à son épreuve dans le cadre de la circulation des véhicules à l'échelon course.

L'épreuve se déroulant sur un circuit à faire 7 fois, la circulation sera fermée à l'arrivée de la voiture ouvreuse et rouverte après le passage de la voiture balai entre chaque passage de la course. Toutes les coureuses qui seront à plus de 5 minutes du groupe de tête au passage sur la ligne d'arrivée seront arrêtées par le juge d'arrivée pour des raisons de sécurité.

## ARTICLE 10 : POINTS

Point GPM : 3/2/1  
Point SPRINT : 3/2/1





CHAMBÉRY  
CYCLISME  
ORGANISATION



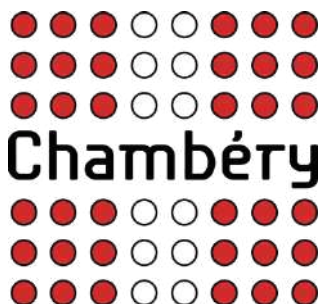
La Région   
Auvergne-Rhône-Alpes



SAVOIE  
LE DÉPARTEMENT



GRAND VERGER  
CABINET NATHALIE PION





## ORGANISATION

Adresse et coordonnées du siège social :

Chambéry Cyclisme Organisation  
211 Chemin des Écureuils  
73000 Chambéry

Tél. 33 (0)9 51 21 64 09

Tél. 33 (0)6 15 11 26 38

E-mail : [organisation@chamberycyclisme.com](mailto:organisation@chamberycyclisme.com)

Site internet : <https://gpfemininchambéry.wixsite.com/my-site>





## **COORDINATEUR CYCLISME FEMININ**

**Julien GUIBOREL**

**Entraîneur National Route Femmes**

**J.GUIBOREL@ffc.fr**